

## **2. Mettre en place le dépistage précoce des cancers du sein et de la prostate**

La prévalence du cancer de la prostate et du cancer du sein chez des femmes jeunes appelle une attention particulière de la part des pouvoirs publics. **Le Conseil économique, social et environnemental préconise que le dépistage organisé du cancer du sein fasse l'objet d'une adaptation en Guadeloupe pour que l'âge du dépistage soit abaissé** afin de tenir en compte des réalités locales. **Pour ce qui est du dépistage du cancer de la prostate, il n'est pas organisé au niveau national mais sa prévalence en Guadeloupe, et aux Antilles en général, mériterait l'adoption d'une démarche spécifique.** Rappelons que le dépistage organisé des cancers permet la mise en place des traitements rapides et réduit ainsi la mortalité.

G - SAINT MARTIN

### **1. Développer la présence d'acteurs dans le secteur médico-social**

Le récent changement de statut de Saint-Martin (février 2007) a modifié les compétences de la Collectivité qui dispose de trois dispensaires et d'un centre médico-social pour assurer la Protection maternelle et infantile. Compte tenu de la précarité liée à un taux de chômage important (26,5 %) et d'une forte immigration, les services de la Collectivité doivent assurer le suivi des grossesses à risque, les consultations et vaccinations des moins de 6 ans et la planification familiale pour une grande partie de la population.

**Le Conseil économique, social et environnemental approuve l'initiative de la Collectivité visant à transformer les sites actuels en maisons de la solidarité et de la famille.** Ces nouvelles structures permettraient la mise en place d'un guichet unique qui couvrirait l'ensemble du champ social dont la prévention et les services pour personnes âgées. Ce projet se heurte à un obstacle, celui du recrutement des professionnels dans le secteur du médico-social. **Une incitation vers ces métiers pourrait faire l'objet de bourses d'étude attribuées par la Collectivité contre un engagement à servir le territoire.**

### **2. Mieux sécuriser les évacuations sanitaires (EVASANS)**

Les évacuations sanitaires sont assurées par des sociétés privées dont l'activité dédiée aux EVASANS n'est pas prioritaire en raison des activités commerciales de ces sociétés et de leurs contraintes de fonctionnement. La certitude des EVASANS n'est donc pas totale, pas plus que la sécurité de la prise en charge immédiate.

**Le Conseil économique, social et environnemental propose qu'un véhicule aéroporté de type hélicoptère de la Protection civile, adapté aux conditions météorologiques, soit disponible pour les transferts des urgences médicales des îles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy). La mise en circuit d'un véhicule aéroporté dédié aux urgences, ne dispense pas d'un conventionnement avec le ou les société(s) privée(s).**

### **3. Faire progresser l'offre de soins hospitalière**

Le centre hospitalier Louis Constant Fleming présente une capacité d'hébergement insuffisante au regard de la demande de soins. Il assure des missions d'action sociale du fait de l'absence ou de l'insuffisance de réponse du réseau médico-social de l'île (protection de l'enfance, insuffisance de places d'accueil en foyer, lenteur dans le traitement des dossiers pour des personnes âgées ou handicapées en attente d'hébergement dans des structures adéquates). Cet établissement hospitalier remplit un large éventail de missions, dont de nombreuses missions de santé publique.

La baisse constante des évacuations sanitaires, qui sont passées de 242 en 2005 à 139 en 2008, révèle le souci du centre hospitalier dans sa volonté de répondre aux besoins de santé de la population.

**Pour le Conseil économique, social et environnemental, le centre hospitalier doit maintenir sa progression dans l'offre de soins, particulièrement dans les domaines de la cardiologie et de l'appareil vasculaire, de la dermatologie, de l'endocrinologie et de l'urologie. En tant que structure de soins pivot de l'île, le Centre hospitalier Louis Constant Fleming devrait investir le champ de la prévention, largement déficitaire sur des pathologies à forte prévalence comme la dengue, l'obésité et le diabète et l'obésité.**

### **4. Développer la coopération sanitaire avec la partie hollandaise de l'île**

La partie hollandaise de l'île est située en dehors du champ de la législation européenne, elle dépend du gouvernement de Curaçao. Le Centre hospitalier Louis Constant Fleming se partage la prise en charge des patients à hospitaliser avec le *Medical Center* côté hollandais. L'établissement de Sin Maarten, à but lucratif, ne dispose pas d'un plateau technique et d'infrastructures aussi performantes que Saint-Martin. Les professionnels de santé français ne peuvent pas juridiquement exercer sur l'ensemble de l'île ce qui empêche la présence de moyens sanitaires français sur Sin Maarten.

**Notre assemblée soutient la mise en place de groupes de travail visant à explorer les coopérations possibles en matière sanitaire entre les deux parties de l'île** sur les thèmes déjà envisagés des soins hospitaliers, de la veille et de l'urgence sanitaire, de la lutte contre le VIH/SIDA, de la protection sociale... L'évolution institutionnelle prévue l'an prochain côté hollandais et la création de l'Agence régionale de santé côté français permettent d'entrevoir une progression favorable de ces coopérations.

La fréquentation de 45 % du Centre hospitalier Louis Constant Fleming par des non-assurés sociaux révèle le rayonnement de cet établissement sur l'île. **Pour le Conseil économique, social et environnemental, il serait intéressant de mener une réflexion visant à la création d'un hôpital international engageant les deux pays.**

#### **5. Améliorer la gestion des appels d'urgence du 15**

La régulation des appels du 15 se fait grâce au SAMU de référence régulateur des appels au CHU de Pointe-à-Pitre. Les opérateurs qui prennent les appels de Saint-Martin ne maîtrisent pas les langues qui y sont pratiquées à savoir l'anglais, l'espagnol et le papaminto (créole).

La première réponse qu'attend l'utilisateur d'un service régulateur des urgences est de pouvoir converser dans sa langue et d'être compris. **Le Conseil économique, social et environnemental estime que le centre de régulation des appels devrait prendre en compte les besoins spécifiques de la communauté de Saint-Martin qui, à défaut, pourrait envisager de créer son propre centre d'écoute d'urgence.**

#### **6. Améliorer la présence et les prestations servies par la Caisse générale de Sécurité sociale de Guadeloupe (CGSS)**

Bien que les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy soient devenues des collectivités à part entière, leur organisation de la protection sociale reste inchangée, elles relèvent de la Caisse générale de Sécurité sociale (CGSS) de Guadeloupe. Au quotidien, les prestations de la CGSS ne donnent satisfaction ni à Saint-Martin, ni à Saint-Barthélemy. Un délai de quatre mois pour le remboursement des frais engagés est courant et les difficultés rencontrées dans l'ouverture des droits rendent encore plus difficile l'accès aux soins des populations en situation précaire et/ou étrangères. La récente démarche en cours visant à donner plus d'autonomie en local à l'antenne de la CGSS devrait permettre d'améliorer le service rendu aux assurés.

**Le Conseil économique, social et environnemental accorde une priorité aux respects des droits des assurés sociaux qui doivent être traités avec égalité quelque soit leur lieu de résidence et estime légitimes les revendications portées par les assurés sociaux des îles du Nord. Tout doit être mis en œuvre pour améliorer cette situation qui doit faire l'objet d'une évaluation régulière.**